

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL 4 DECEMBRE 2014

Etaient présents : Mmes BERTHAUD – MEVHOLON – MOREAU – SIRUGUE - SOUILLOT.
Mrs. BANDI – DESCOURVIERES – FORT – GUIDOT – GUIRAO – JACQUET – JOURDHIER -
MOUTRILLE.

Etait excusé :
M.REIS Nicolas, procuration à M.BANDI.

Absent : M.BELOT

Secrétaire : M. Michel MOUTRILLE.

Ouverture de la séance à 20 H 40.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

I – LOGEMENTS COMMUNAUX GERES PAR ORVITIS : REVALORISATION DES LOYERS
AU 01/01/2015

ORVITIS va procéder au 1^{er} Janvier 2015 à la revalorisation des loyers concernant l'ensemble de son patrimoine. Cette augmentation validée par leur conseil d'administration sera de 0,47% de l'indice de référence des loyers (I.R.L) base troisième trimestre 2013.

Le conseil doit également délibérer sur une revalorisation ou non des loyers des 3 logements communaux (bâtiment de Villars et logement ancienne poste) gérés par ORVITIS.

Après discussion, cette augmentation est adoptée à l'unanimité.

II – MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR SALLE DES FETES

M. JACQUET, adjoint délégué en charge de la salle des fêtes, expose qu'il y a nécessité de modifier l'article 12 du règlement intérieur de la salle des fêtes. En effet, la revente d'eau et d'électricité n'étant pas autorisée, la commission de fêtes propose de modifier l'article 12 en conséquence et de percevoir un forfait journalier de 20 €, lors du prêt gratuit de la salle aux associations. A l'unanimité, le conseil valide cette modification. Le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

La commission a également prévu un calendrier (non définitif) des manifestations pour 2015 :

Soirée cabaret fin mars début avril, Festival de musique organisé par BDM le 27 Juin, Festivités du « 14 Juillet » le lundi 13 juillet au soir, Pique-nique communal le dimanche 30 Août, Vide grenier le dimanche 13 Septembre, Repas des Aînés le dimanche 25 Octobre, remise des récompenses aux jeunes diplômés le samedi 14 Novembre ; enfin, la commission travaillera à la mise en place d'une animation pour le week-end du TELETHON.

III – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Vu les besoins de crédits au chapitre 12 du budget, il est proposé les inscriptions suivantes :

Prélèvement de recettes au compte 752 pour 6 700€ et au chapitre 11 pour un montant de 5 300€ afin d'abonder le chapitre 12 d'une somme de 12 000€.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité par le conseil.

IV – GESTION DU PERSONNEL : CONTRAT AIDE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (C.U.I)

M. MOUTRILLE rappelle les conditions de signature avec l'Etat d'un contrat aidé d'un an au profit de la personne employée comme vacataire par la Commune pour le nettoyage des locaux.

Il s'agit d'un contrat de 20h/semaine, salaire mensuel brut 829€ pour l'intéressée. Salaire résiduel pour la Commune 267€, par mois. Les missions qui lui seront confiées, tiennent compte du fait que la personne qui effectuait le ménage en Mairie a vu son temps de travail affecté uniquement sur le S.I.V.O.S. Madame BERTHAUD s'interroge sur la période des congés. Réponse lui est faite que le temps de travail peut être annualisé.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de signature de la convention C.U.I pour une durée d'un an renouvelable et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2015.

V – INFORMATIONS DIVERSES

- RD20G :

Suite intervention auprès de Monsieur Le Président du Conseil Général, Le Maire et le Premier adjoint ont rencontré mi-novembre M. Pascal CHAUVE Service du Conseil Général de l'Agence de BEAUNE afin de faire le point sur le dossier de remise en état du RD20G. Le dossier technique est validé. Coût des travaux estimé à 401 000€ en 3 tranches. Reste la validation financière par la commission permanente du Conseil Général. Un courrier a été adressé à M. Le Président du Conseil Général pour rappeler la dangerosité de cette route et solliciter la réalisation de ces travaux sur l'exercice 2015 ; au moins sur la partie utilisée par le transport scolaire.

- Rencontre avec de la Mission d'Aide et d' Assistance aux Collectivités du Conseil Général 21 (M.I.C.A) :

Le Maire et M.MOUTRILLE troisième Adjoint ont rencontré Mme ROUANET de la M.I.C.A en vue d'obtenir une étude chiffrée sur la faisabilité de l'aménagement des espaces publics du centre du village. Après visite sur le terrain et prise en compte des données que nous avons eu dans le cadre du dossier « Cœur de village », Madame ROUANET s'engage à nous fournir une étude d'ici mi-janvier 2015.

- Radars pédagogiques, rapport de la société LACROIX :

Suite aux tests menés cet automne dans 5 points du village, la société LACROIX nous a transmis les résultats enregistrés. Au regard de ces données, une discussion s'engage sur les points d'implantation de ces radars. A l'unanimité, il est décidé d'implanter ces 3 radars aux entrées de village : Grand chemin de Charrey, Rue de Visain et Rue de la Saule.

- Communauté de Communes « Rives de Saône » : Projet de Mutualisation

Le Maire expose que la Communauté de Communes, après accord du Conseil Communautaire, a confié au cabinet STRATORIAL FINANCES/ LANDOT & ASSOCIES une étude sur un projet de formalisation d'un schéma de mutualisation.

- Pré-Diagnostic Energétiques sur le patrimoine bâti communal, Convention avec le SICECO

Le SICECO propose aux communes de réaliser une mission de pré-diagnostic énergétique sur le patrimoine communal bâti. Ce diagnostic est subventionné à hauteur de 70% pour les communes volontaires de plus de 500 habitants (ADEME, Union Européenne via les fonds FEDER et la Région). Pour notre commune au regard des rénovations réalisées ces dernières années, serait concerné par ce diagnostic : Le bâtiment anciens locaux école maternelle et logement de l'étage, le bâtiment administratif de la Mairie.

Le devis établi par le SICECO fait apparaître un reste à charge de la commune, déduction des aides accordées, de 632.50€. Une convention avec le SICECO et le devis établi par le SICECO doivent être validés par le conseil avant le 31.12.2014.

Le conseil par 11 voix pour et 3 abstentions valide ce pré-diagnostic et autorise le Maire à signer les documents pour sa mise en œuvre.

- Demandes d'aides financières :

Le collège de St AUBIN sollicite une aide au financement d'un voyage scolaire d'une élève habitant Esbarres.

Les Resto du Cœur sollicitent une subvention.

Après discussion, compte tenu des règles habituelles retenues pour ce type de demandes, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite.

- Remerciements d'un jeune diplômé pour la récompense reçue de la Municipalité.
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 10 Janvier 2015 à 18h30.
- Le bulletin municipal n° 54 est en cours d'élaboration pour une distribution autour du 20 Décembre.
- Le Maire effectuera une permanence en Mairie le mercredi 31 Décembre de 9h30 à 11h30 pour les inscriptions sur les listes électorales.
- Commission des finances : au regard des difficultés en lien avec la dématérialisation engagée par la Trésorerie, la commission communale sera réunie début 2015.
- Le secrétariat de Mairie sera fermé à compter du 24 Décembre au 5 Janvier 2015 matin.
- Invitation de la Mairie de St JEAN au TELECAN ' THON le 5 Décembre à 20h30.
- Le Marché de Noël des Ecoles et de l'association périscolaire « les Loups Affamés » se tiendra à la salle des Fêtes le vendredi 5 Décembre à partir de 17h.
- L'Association Foncière a tenu son assemblée générale avec renouvellement du bureau. Florian JACQUET a été élu président, Martial BEGIN vice-président et Fabien LOIZON secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.